



LIPADHO a.s.b.l.

Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme
Coordination Nationale

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 003/CN/LIPADHO/2008 du 30 avril
2008 de la LIPADHO sur le mandat de la CPI contre Jean-Bosco
NTAGANDA

La Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme (**LIPADHO**) salue le mandat d'arrêt délivré le 22 août 2006 à l'encontre de Jean Bosco NTAGANDA alias Terminator par la Cour Pénale Internationale et rendu public le 29 avril 2008.

Le présumé coupable en plus des charges de recrutement, conscription et utilisation d'enfants soldats retenues par le procureur dans le mandat d'arrêt serait aussi coupable selon nos investigations des crimes de :

1. esclavages sexuels des filles mineures à MANDRO dans la Collectivité de Bahema Banyuagi, à LOPA dans la Collectivité de Bahema Baguru, à LARGU dans la Collectivité de Bahema Nord en Territoire de Djugu dans la période allant de 2002 à 2003.
2. pillages et incendies de plusieurs villages à KUNDA dans la Collectivité de BABELEBE , à SONGOLO dans la Collectivité de Walendu Bindi en Territoire d'Irumu, à DATULE dans la Collectivité de Walendu Tatsi en Territoire de Djugu dans la période allant du mois d'août à septembre 2002 ;
3. meurtres, assassinats et enlèvements de plusieurs personnes à Bunia, Shari, Balazana, Mungwalu, Kilo, Kobu, etc. d'août 2002 à mai 2003 sur son ordre en qualité de chef d'Etat major Adjoint chargé des opérations...

Aujourd'hui, chef d'Etat Major chargé des opérations au sein de l'Armée Nationale Congolaise(ANC), branche armée du Congrès National pour la défense du Peuple (CNDP), Groupe armé de Laurent NKUNDA opérant activement dans la Province du Nord Kivu, il serait auteur de graves violations des droits humains . Il serait aussi responsable des pillages du camp des déplacés de guerre de Kibumba au Nord de Goma en décembre 2007.

De ce qui précède la **LIPADHO** se voit déçu par les seules charges retenues contre Jean Bosco NTAGANDA et appelle à leur élargissement. Elle invite le CNDP, les Gouvernements congolais et Rwandais ainsi que la Communauté internationale à coopérer pour l'arrestation et le transfert du suspect à la CPI.

La **LIPADHO** recommande, en outre, au parlement congolais d'examiner sans tarder les propositions et projet de loi de mise en œuvre de statut de Rome déposés à l'Assemblée Nationale pour l'efficacité des juridictions nationales dans la poursuite d'autres responsables des crimes internationaux se trouvant certains au pouvoir et d'autres au sein de l'armée régulière.

Fait à Kinshasa, le 30 avril 2008

Pour la **LIPADHO**

Eloi URWODHI UCIBA
Coordonnateur National